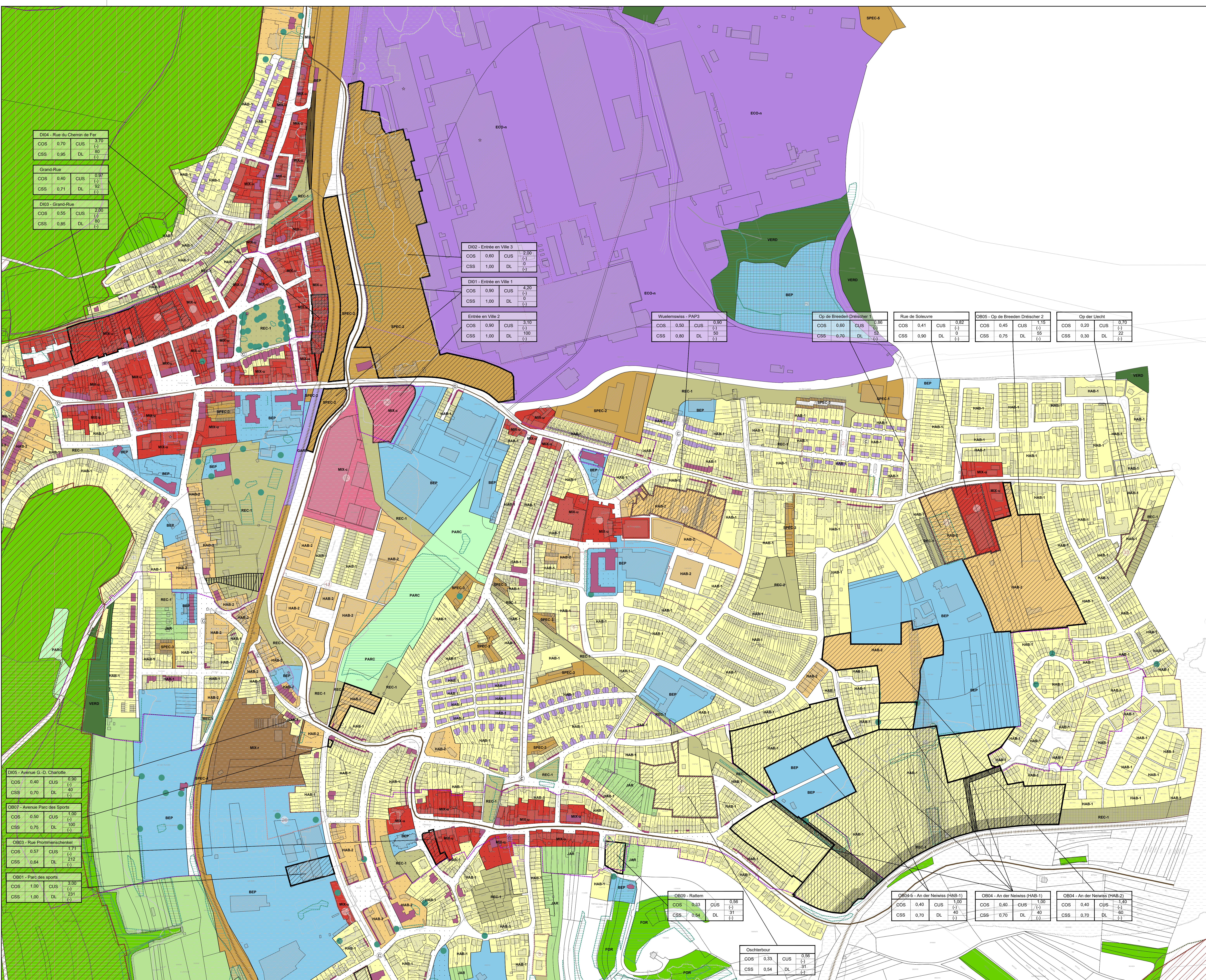




Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcelle cadastrale/immeuble

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Coubes de niveau (source: BD-LTC)

Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)

Délimitation de la zone verte

Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones d'habitation (art. 1)

Zones mixtes (art. 2)

Zone mixte urbaine centrale

Zone mixte urbaine

Zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics (art. 3)

Zone d'activités

Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 4)

Zone d'activités économiques nationale (art. 6)

Zone de gares ferroviaires et routières (art. 7)

Zone de sport et de loisirs (art. 8)

Zone de sport et de loisirs 1

Zone de sport et de loisirs 2

Zone de sport et de loisirs 3

Zone spéciale (art. 9)

Zone spéciale 1

Zone spéciale 2

Zone spéciale 3

Zone spéciale 4

Zone spéciale 5

Zone spéciale 6

Zone de jardins familiaux (art. 10)

Zone verte (art. 14)

Zone agricole

Zone forestière

Zone de parc public

Zone de verdure

Zones superposées

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 19)

Zone d'aménagement différé (art. 15)

Zone de servitude "urbanisation" (art. 16)

Corridor de déplacement

Zone tampon

Biotores et éléments naturels à préserver

Maisons jumelées

Parking écologique

Intégration paysagère

Zone de servitude "Couloirs et espaces réservés" (art. 17)

Couloir pour projets routiers

Couloir pour projets de mobilité douce

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal (art. 18)

Secteur protégé de type "environnement construit"

Construction à conserver

Cités ou colonies à conserver

Façades à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (art. 20) :

à l'aménagement du territoire

Plan directeur sectoriel - Zones d'activités économiques

Plan directeur sectoriel - Paysages

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000

ZPS Habitat LU0001028

ZPS Oiseaux LU0002008

Réserve naturelle nationale

RN RD 15 Prenzberg

Zone tampon - RN RD 15 Prenzberg

RN ZH 85 Dreckwies

Zone tampon - RN ZH 85 Dreckwies

RN RD 00 Kiemerchen - Scheiergronn - Groussebsch

à la protection des sites et monuments nationaux

Monuments nationaux (état au 10 octobre 2019)

Cités et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)

à la gestion de l'eau

aux réseaux d'infrastructures de transport national

brut

route nationale

chemin ferré

voies ferrées

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

Biotores - art.17 de la loi du 18 juillet 2018 (à titre indicatif et non exhaustif)

Terrains avec vestiges archéologiques connus (CNRA, 12/10/2015)

Zones soumises aux dispositions de l'art. 17

Zones soumises aux dispositions de l'art. 21

Réseaux d'infrastructure - ligne électrique

Zones de risques d'éboulements miniers selon l'ITM (mars 2018)

CHACQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SANS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2016)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MATRE DE L'OUVRAGE:

Administration Communale de Differdange

40, Av. Grande-Duchesse Charlotte

L-4530 Differdange

PROJET:

Projet d'Aménagement Général

Partie graphique

DATE:

AOUT 2022

DESIGN:

BNG/LB/LM

CONTRÔLE:

ÉCHELLE:

1/2 500

FORMAT:

A0

DATE NOTICE:

N° NOTICE:

ESPACE-PAYSAGES

urbanistes architectes

OBJET:

PARTIE 3

DIFFERDANGE - FOUSSBANN

VANDRIESSCHE

urbanistes architectes

PAG

PARTIE GRAPHIQUE

346

PAG

4

Projet d'Aménagement Général